Législature 2021-2026

PROCES VERBAL n° 6
JEUDI 15 DECEMBRE 2022 à 20H.15
Grande Salle - PUIDOUX

Présidence : **M. Jean-Marc Mocellin**
Secrétaire : **Mme Annick Vouilloz**

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. le Syndic, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers. Il salue la présence de Mme Saskia Lätt, boursière communale et de M. Jean-Pierre Lambelet, représentant du journal « Le Courrier ».

1. Appel

Excusés – (7) : Mmes Estelle Butty, Isabelle Goumaz Burka, Justine Leyvraz
MM. Ludovic Beaud, Marco Corda, Frédéric Lambelet, Antoine Monod

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance **du 13 octobre 2022**

Page 6 : **Sylvain Chaubert** et non Laurent Chaubert.

Page 4 : Ils ont bien expliqué qu'on ne voit jamais **ces parcelles** sur les petites annonces. **Elles se revendent** comme ça.

Il n'y a pas d'autre remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Assermentation de **M. Loïc Lambelet**

L'assemblée se lève pour l'assermentation de M. **Loïc Lambelet**. Le président lit les obligations du Conseiller selon l'article 5 du règlement du Conseil communal. Le futur

Conseiller accepte ses obligations en prêtant serment. Le président le félicite et l'assemblée l'applaudit.

Les documents relatifs à la présente séance sont remis à M. **Loïc Lambelet**.

4. **Préavis municipal no 06-2022** – budget 2023

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, explique qu'il y a une ou deux petites erreurs dans les fascicules qui ont été distribués et qu'il est remis les pages modifiées (11 ; 16 ; 49 et 50). Il procède à la lecture poste par poste du budget pour l'année 2023. Les remarques ou les questions peuvent être formulées au fur et à mesure.

Page 9 - Comptes 11 – Administration

M. **Claude Chaubert** : au point 110.317, il y a Fr. 55'000.00 pour les 4 manifestations qui sont mentionnées (fête au village, sortie du Conseil Communal, nonagénaires, réception des nouveaux habitants) ? Cela me parait bien élevé.

M. **René Gilliéron**, Syndic : ces 4 manifestations sont les postes les plus grands, mais cela englobe toutes les manifestations. Il y a plus que dans les comptes 2021 car nous n'avions pas fait les nouveaux habitants et cela représente env. Fr. 6'000.00 à Fr. 7'000.00. Nous pensons aussi donner un coup de main pour la fête au village et nous arriverons dans ces montants-là.

Page 11 - Comptes 13 – Service du personnel et des assurances

M. **Andreas Wüthrich** : au point 130.309, est-ce que la commune est obligée de former ses collaborateurs ? Est-ce remboursable ? Est-ce adéquat cette formation ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : nous participons à la formation et on fait un contrat et la personne ne peut pas partir comme ça. Si elle part, elle rembourse les cours. Notre secrétaire a été malade et Mme Morerod a repris la tâche au vol. C'est une jeune personne qui n'a pas forcément l'argent pour payer les cours et c'est pour ça que nous avons décidé de l'aider. Mais elle a un contrat et si elle part dans un temps donné, elle devra rembourser.

M. **Sylvain Blanc** : concernant le point 130.305 et le coût de la vie de 3 %. A première vue c'est mieux que le Canton. Est-ce la compensation intégrale du renchérissement et c'est basé sur quels chiffres en fait ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : quand on fait le budget, on regarde le coût de la vie et c'était à ce moment-là 3 %. Normalement, on prend l'index du Canton mais il n'a pas encore fait son budget. Il prévoit une compensation et on va voir à quel pourcentage cela correspond et on va jouer avec ça. On discutera si on met plus ou moins. En septembre on était plus ou moins à 3 %. On s'est renseigné aussi auprès des autres communes et c'est aussi ce qu'ils ont mis pour faire le budget.

M. **Nicolas Glauser** : le Syndic a dit que nous n'avions pas remis le budget au Canton et il faut savoir que l'augmentation des charges du personnel ne passera pas par le budget mais par un crédit complémentaire qui va être traité par la commission des finances, au mois de janvier 2023. Ce qui a été dit par Mme Nuria Gorrite, responsable du service du personnel de l'Etat de Vaud, c'est que les chiffres que les syndicalistes ont retenus de 1.4 %, ce n'est qu'une partie de l'augmentation. En réalité, dans ces 1.4 %, le 0.8 % à 1 % d'annuité n'est pas compris. Il faut également savoir que même si on nous parle de 3 %, dans la réalité ce sera plutôt 2.2 % car en 2013, quand on avait voté le 1 milliard 440 millions pour la

compensation de la caisse de pension de l'Etat de Vaud, il y avait eu un accord avec les syndicats que le 0.8 % d'augmentation de l'indice du coût de la vie serait en déduction. Et en réalité, l'Etat avec son 1.4 % aurait dû mieux communiquer et dire que c'était 2.2 %. Donc en laissant 3 % dans le budget, je me pose la question si l'on ne donne pas une fausse impression aux employés de la commune qu'ils auront 3 % alors qu'en réalité, ils auront 2.2%.

M. **René Gilliéron**, Syndic : on reçoit chaque année l'échelle des salaires des employés de l'Etat de Vaud et on se base d'après ça. On suit l'indice qui va arriver. Et après, c'est une discussion entre la Municipalité de savoir si l'on fait quelque chose en plus, peut-être comme le Canton voulait faire, sur une année de manière exceptionnelle, etc.

M. **Sylvain Blanc** : effectivement, le sens de ma question était plutôt de postuler pour une compensation intégrale du coût de la vie. Il n'y a aucune raison de baisser le salaire de nos employés communaux. On a l'air d'être parti sur une équivalence complète avec le canton et ce serait assez bien de se distinguer dans un sens favorable pour le personnel, puisqu'on en a la marge de manœuvre en réalité.

M. **René Gilliéron**, Syndic : on prend note. Simplement aussi, avec l'échelle des salaires, nos employés communaux sont augmentés chaque année alors que dans le privé, il y a pas mal de temps que les gens n'ont pas été augmentés.

Page 13 - Comptes 18 – Transports publics

M. **Claude Chaubert** : peut-on avoir des explications sur les termes en anglais, page 12 ?

M. **Jean-François Rolaz** : il s'agit de logiciels qui s'appellent comme ça, pour la gestion des documents, la gestion des salaires, etc., dont on a besoin pour travailler.

Page 35 - Comptes 51 – Enseignement

M. **Christophe Chappuis** : au compte 512.452 « Association scolaire centre Lavaux » je note une augmentation de Fr. 25'000.00. Peut-on nous expliquer à quoi cela est dû ?

M. **Jean-François Rolaz** : c'est toujours basé sur les comptes de l'année précédente. Donc c'est par rapport à des travaux que nous avons déjà effectués et donc on a toujours ce décalage de presque deux ans entre le budget et les comptes. C'est des chiffres qu'on a déjà et qu'on a donnés à l'ASCL.

M. **Fabrice Bally** : il faut préciser que là, il s'agit d'un revenu.

M. **Jean-François Rolaz** : oui c'est juste. C'est le budget qu'on donne à l'ASCL qui devra payer. Donc c'est un revenu pour nous. Chaque commune donne les chiffres réels à l'ASCL des coûts de ses collèges et c'est un revenu pour la commune concernée, en compensation des charges.

M **Nicolas Glauser** : est-ce qu'on pourrait nous donner une explication sur les feuilles complémentaires qui nous ont été données car, à aucun moment nous n'avons eu le temps de regarder les modifications par rapport à la feuille de base. Est-ce qu'on pourrait au moins nous dire quels changements il y a dessus ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : tout vient de la page 49 du budget où il y a des recettes affectées et il y avait Fr. 946'000.00 en charges et Fr. 948'500.00 au revenu, donc une erreur. Cette correction de Fr. 2'500.00 s'est reportée.

M. **Jean-Rémy Chevalley** : comme cela me concerne directement, je complète l'explication. Lorsque j'ai établi le budget du service des eaux, au compte 810.304 « caisse de pension » et au compte 810.305 « Assurances accidents et maladie », j'avais mis des chiffres approximatifs qui représentaient un surplus de Fr. 2'500.00 entre les deux comptes. Quand Mme Saskia Lätt, boursière, a repris les pages et établit le budget, elle a mis les chiffres réels. Si bien qu'il y a eu cette différence de Fr. 2'500.00 de moins portés sur ces deux comptes. En faisant les totaux du passif et de l'actif, il fallait équilibrer le revenu du service et c'est la chose qui n'a pas été faite. Si bien qu'on s'est retrouvé avec le bénéfice du service, au point 810.331 « Amortissement du service des eaux », qui était à Fr. 218'500.00 puisqu'il manquant ces Fr. 2'500.00 qu'on avait enlevé. En réalité, cet amortissement du service et de Fr. 221'000.00. C'est uniquement une petite erreur qui s'est passée entre l'établissement du budget que j'ai transmis et le report sur les pages du livre. Il n'y a rien de grave et cela ne change rien du tout puisque c'est un compte à recettes affectées.

Lecture du **rapport de la Commission de gestion**
Président : M. **Jean-Bernard Chevalley**
(Annexe 1)

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, ouvre une discussion générale sur ce budget.

Mme **Isabelle Gonin** : où se trouve la chapelle catholique de Puidoux ?

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président : elle se trouve à Chexbres.

M. **René Gilliéron**, Syndic : en complément, il y a encore l'église de langue allemande à Vevey pour laquelle nous payons aussi.

Il n'y a plus de question et M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, lit les conclusions.

Le Conseil communal de Puidoux

Vu le préavis municipal 06-2022 du 15.11.2022, concernant le budget 2023 ;

Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

d'accepter le budget 2023 conformément au préavis municipal 06-2022 du 15.11.2022 accompagné de la brochure du budget 2023.

Le préavis 06-2022 relatif au budget 2023 est accepté à l'unanimité.

5. **Préavis municipal no 07-2022** relatif à une demande de crédit complémentaire TTC de CHF 318'000.00 suite au préavis 02-2019 pour la mise aux normes de l'éclairage public.

M. **Serge Tettoni**, Municipal : (présentation d'un power-point – annexe 2) à la suite de l'amendement de la commission de gestion au préavis et comme il y a eu pas mal de discussions au niveau de la gestion de tout le parc, il y a quelques points que j'aimerais amener dans la discussion. D'abord, au niveau du retour sur l'investissement du projet, l'économie est de Fr. 20'000.00. C'est-à-dire elle compte uniquement un plan, un profil d'éclairage. On serait à 50 % entre minuit et 05h.00 du matin et tout le reste du temps, on

serait à 100 %. Ensuite, à part quelques luminaires LED, pour les deux versions nous économiserons Fr. 8'000.00. C'est-à-dire que l'entretien du LED est nettement meilleur marché que l'entretien du système que l'on a aujourd'hui. Donc, indépendamment de la version avec ou sans système de gestion, on serait avec Fr. 1'000.00 d'économie. En optimisant le profil de l'éclairage grâce à la télégestion, on pourrait économiser entre Fr. 1'000.00 et Fr. 1'600.00, c'est-à-dire entre 3000 et 5000 kwH. C'est pas beaucoup mais c'est quand même important. J'ai fait une simulation avec différents tarifs. Personne ne peut dire aujourd'hui où on sera à ce niveau-là dans 2-3-5 ans. Pour vous expliquer un peu il y aurait l'économie annuel du projet, donné aujourd'hui à Fr. 29'500.00 (on y ajoute la partie en révision plus le potentiel d'économie). A 40 ct on serait à Fr. 35'000.00. A 50 ct on arrive à Fr. 42'000.00. Si on prend au niveau du retour sur les investissements, vous verrez que ça a meilleur façon et on est à environ 11 ans pour la version actuelle, donc au tarif planifié pour 2023 à 32 ct et si ça montait à 40 ct, on arriverait à 9 ans et, si on montait à 50 ct on arriverait même à 7 ½ ans. Au niveau investissement pour de l'éclairage public, c'est tout à fait bien. Pour information, jusqu'à ce jour et pour toutes les communes, il faut compter entre 25 et 35 ans pour l'amortissement d'un éclairage public. Maintenant, je vais vous expliquer ce qu'il se passe au niveau de la gestion. Aujourd'hui, on a calculé 100 % jusqu'à minuit puis on met à 50 % et on remonte à 100 % jusqu'à ce que ça s'éteigne. Ça c'est la base que nous avons calculée. Il y a différents exemples qui existent. Il y a des milliers de possibilités. On pourrait dire qu'au lieu de démarrer à 100 % comme dans cet exemple, on démarre à 80 % et à minuit on pourrait passer à 20 % et après on remonte. Là, vous voyez qu'on a une économie. Ensuite, encore plus fou, on pourrait dire qu'on prend 80 % et qu'à minuit on coupe tout et on remet tout en route à 06h.00 du matin, sauf les passages piétons, et on ferait encore une économie supplémentaire. Il y a d'autres possibilités de moduler. Dans cet exemple, si on regarde la partie jaune du schéma, qui correspond à la consommation ou au coût, on voit qu'on a déjà beaucoup plus de blanc, donc une baisse de consommation ce qui devient intéressant. On peut donc moduler et faire des échelons. Avec ces exemples, vous pouvez vous imaginer toutes les possibilités de la commune, que ce soit vers la gare, la zone sportive, le village, etc. Qui pourrait dire, aujourd'hui, quelle serait la meilleure possibilité où on économise le maximum d'énergie. Franchement, même les spécialistes disent qu'il faut « tâtonner », il faut chercher. Si on prend un système sans télégestion, on ne peut simplement pas chercher. Il faut décider et fixer sans possibilité d'adapter. Et une fois que c'est fait, dès que ça fonctionne et comme il y a de plus en plus de prescriptions au niveau fédéral, on devra peut-être couper durant la nuit. Comment on fait pour couper la nuit et garder les passages à niveau éclairés ? On a 34 tableaux et est-ce qu'on devra arrêter ces 34 tableaux manuellement tous les soirs, ce qui voudrait dire qu'une personne ira couper les lumières le soir et les remettre le matin ? Donc avec la télégestion, ce problème n'existe pas. La télégestion a des avantages. Un des premiers est que les 142 nouveaux luminaires peuvent être préprogrammés d'usine, exactement comme la télégestion. On peut faire 5 ou 6 programmes dans le luminaire et ça fonctionne. Ensuite, avant la pose, il faudra définir quel profil on veut, en fonction de chaque endroit et de chaque luminaire. Aujourd'hui, on a 210 luminaires qu'il faudra programmer. Dans le futur, chaque changement de profil sera lié à des frais allant de Fr. 50.00 à Fr. 300.00. Donc si on doit en adapter 4 – 5 en fonction de réclamations de gauche et de droite, il faudra compter ces frais-là. Si on part pas sur ce système, on sera figé pour 25 à 35 ans et il sera impossible d'éteindre complètement la commune. Mais on sait que ça va arriver et qu'à certains moments, on recevra des ordres de l'Etat et il faudra peut-être couper la nuit, sauf les zones à garder éclairées. En conclusion, pour moi, le retour sur investissement du projet complet est favorable à un éclairage public, donc 11 ans quasi assurés et moins si on économise encore plus. La télégestion permettrait d'adapter l'éclairage selon les besoins du moment, nous serions équipés pour répondre aux demandes futures et aux attentes de nos citoyens et celles des prochaines générations à qui nous devons aussi penser. Sans télégestion, nous aurons toujours une pollution lumineuse très élevée ce qui péjorera l'obscurité naturelle qui est un élément important pour notre qualité de vie et la biodiversité. Cela sera un mauvais message à notre population que de consommer inutilement des kwH. Il y a déjà des dizaines de personnes qui m'ont posé la

question pourquoi on coupait pas ici ou là ? Il ne faut pas oublier que nous exigeons des restrictions sur les illuminations de Noël, sur les vitrines, les enseignes lumineuses, la température des chauffages, etc, et que nous irons même jusqu'à amender les personnes. Le Préfet pourra mettre jusqu'à Fr. 5'000.00 d'amende aux personnes qui ne respecteront pas les règles sur l'éclairage. Et nous on ne peut pas se permettre de faire quelque chose qui n'est pas optimal. Pensez à tous les gens qui mettent du photovoltaïque. Et bien au niveau du calcul financier, à moins d'arriver à 15-20 ans, ce n'est pas vraiment rentable. Pour moi, la télégestion c'est comme la télécommande de votre téléviseur mais pour l'éclairage public. C'est exactement la même chose. Si tout à coup on dit qu'il faut mettre plus de luminosité, on y va et on met plus de luminosité. Si on doit arrêter, on arrête, etc. On va vraiment pouvoir adapter chaque quartier, chaque endroit de façon idéale et optimale. Aujourd'hui, mettez-vous devant votre TV sans télécommande. Premièrement ce que vous feriez avec votre TV ne correspondrait pas à 80 % des capacités de votre télévision. Vous avez besoin d'un système pour gérer tout ça. C'est en tous cas l'opinion de la Municipalité. Les communes de Belmont, Bourg-en-Lavaux et Servion viennent d'accepter la télégestion, les Municipalités de Chexbres et Rivaz présentent également demain un préavis sur ce thème. On voit cela partout maintenant et ce n'est pas seulement Puidoux qui fait un truc extrême.

Lecture du **rapport de la commission ad hoc**
Rapporteure : Mme **Christelle Kucr**
(Annexe 3)

Lecture du **rapport de la Commission de gestion, avec amendement**
Président : M. **Jean-Bernard Chevalley**
(Annexe 4)

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, relit l'amendement proposé par la commission de gestion : « Le préavis municipal n° 07-2022 du 22.11.2022 concernant une demande de crédit complémentaire TTC de CHF 214'378.00 ~~CHF 318'000.00~~ (soit sans le montant prévu à la télégestion) suite au préavis 02-2019 pour la mise aux normes de l'éclairage public. »

L'amendement est mis en discussion.

M. **Laurent Chaubert** : c'est que l'amendement ou c'est le préavis ?

M. **Jean-Marc Mocellin** : je mets en discussion l'amendement.

M. **Sylvain Blanc** : je trouve que l'amendement, c'est la fausse bonne idée typique. Chaque fois qu'on posait la question de la réduction de l'éclairage public, on avait que deux options : éteindre ou allumer, ce qui est un peu court pour une gestion communale. C'est un investissement qui est décrit pour les 20 ou 30 années prochaines. Ça me paraît tout à fait rétrograde de s'opposer à cet instrument parce que tout perd son sens. Actuellement on savait qu'on était en train de remplacer les éclairages classiques par des LED dans un objectif de réduction. Si on supprime l'instrument essentiel pour gérer tout ça, ça sert pas à grand-chose.

M. **Stéphane Chappuis** : si j'ai bien fait le calcul et bien compris la présentation de M. Serge Tettoni, la télégestion nous apporterait actuellement, avec les coûts au kwH connus, une économie de Fr. 1'600.00 par année. Fr. 95'000.00 divisés par Fr. 1'600.00, on arrive à 60 ans pour l'amortir. Dire que tout à coup le kwH va monter à 50 cts, c'est de la spéculation. Alors quand on fait un investissement, peut-on spéculer comme ça, je ne sais pas ? Ensuite, si on regarde dans « Services Industriels », il y a la télégestion pour les eaux. Chaque année, elle nous coûte Fr. 3'500.00. Est-ce que pour ça il y aura aussi des frais annuels de Fr. 3'500.00 ? Je ne suis pas pour cette télégestion. Je trouve qu'en faisant la

programmation, on va pas changer toutes les deux heures, là-bas on met plus, là-bas on met moins. Ça va être une fois.

M. **Serge Tettoni** : au niveau du tarif annuel, ce sera entre Fr. 1'000.00 et Fr. 1'400.00. Au niveau des spéculations, c'est clair que personne ne peut nous dire aujourd'hui ce qu'on aura au niveau des coûts de l'électricité. Restons bloqués sur les 32 cts. C'est peut-être moi qui n'aurais pas dû donner des chiffres par catégorie. Quand on achète une voiture, on ne dit pas « j'ai mis tant de francs pour la climatisation, tant de francs pour ceci », etc. On achète une voiture globale, ou télévision globale. Pour moi, ça fait partie de ça. C'est pour cela que c'est dur maintenant de se séparer des choses. Les fameuses 11 années où ça serait payé, c'est avec la télégestion. Pour moi, cela fait partie du « bébé » complet.

M. **Marc-André Cossy** : j'abonde dans le sens de M. Stéphane Chappuis aussi. On a bien vu que tout ce qui est télégestion, ordinateurs, chaque année ça augmente, ça bugg. Et puis pour la biodiversité, comme tu disais que la lumière et tout. C'est tout simple, la luminosité, il faut éteindre. Si vous voulez que la faune ne soit pas embêtée, il faut éteindre. Il ne faut pas baisser à 50 % ou à 30 %, il faut éteindre. A l'heure actuelle, tous les lampadaires de la commune qui sont un peu éloignés du village sont allumés encore à 08h.15 le matin. Ce projet-là ne règle pas ce problème et ces lampadaires vont toujours être allumés à cet heure-là et il n'y aura pas de diminution, rien du tout. Cette différence pour la télégestion, je trouve qu'on ferait mieux de la mettre directement pour changer ces lampadaires pour qu'ils s'éteignent la nuit, mais alors qu'ils s'éteignent complètement. Et après, quand on nous menace de nous mettre des amendes à Fr. 5'000.00, alors il faudrait peut-être commencer par aller regarder les conteneurs de la Confédération sur l'autoroute qui sont allumés 24h./24h. Alors votre télégestion et tout ce commerce, ça va pas jouer tant que les principaux acteurs et dirigeants ne sont pas capables d'eux-mêmes de nous montrer ce qu'il faut faire de juste. Allez regarder le long de l'autoroute, c'est allumé 24h./24h. Et là, je suis sûr qu'ils ont toutes les télégestions qui existent au monde pour travailler. Je suis contre cette télégestion et regardez un peu les frais de votre informatique, chaque année ça monte et c'est en panne tous les deux ans.

M. **Yann Gilliéron** : pour rebondir par rapport à ce qu'a dit M. Sylvain Blanc, c'est vrai qu'on a l'impression qu'on met un luminaire et qu'on peut pas le bouger. Les luminaires LED nouvelle génération comme ils sont mis là, comme cela a été expliqué dans la présentation, ont une programmation. Donc on peut les programmer, leur dire qu'ils démarrent à tant de pourcents, qu'ils réduisent à tant de pourcents, ils remontent à tant de pourcents. On peut les programmer d'usine. Ensuite, on peut faire venir Romande Energie si on est pas satisfait de ces abaissements et Romande Energie peut reprogrammer les luminaires, un par un. Ils branchent le PC et disent qu'on veut que la lumière fasse un tel abaissement. Ça a un coût mais ce qui a été dit lors de l'amendement c'est que, même si on fait venir Romande Energie pour dire qu'on veut modifier un quartier, on arrivera jamais à rentabiliser ces Fr. 95'000.00. Surtout que comme M. Serge Tettoni l'a dit, on pourrait éventuellement avoir une économie de Fr. 1'600.00, mais si on ajoute un abonnement de Fr. 1'200.00 sur lequel on a aucune maîtrise, ça fait un gain potentiel de Fr. 400.00. L'amendement de la commission de gestion devient encore plus plausible à mon avis et cet investissement est, à mon avis, bien trop onéreux pour une commune de notre taille. On est pas Lausanne, on est pas Yverdon qui a un « smart city » avec beaucoup de quartiers à gérer. On est Puidoux. On a quatre rues principales à gérer, plus quelques quartiers. Fr. 95'000.00 c'est énorme.

M. **Jonathan Fauriel** : est-ce qu'il y a eu un appel d'offre pour les marchés publics, en tous cas sur invitation ? Ça permettrait potentiellement de diminuer le coût. Et quel est le système de gestion sur les 210 lampadaires actuels ?

M. **Serge Tettoni** : sur les 210 lampadaires actuels, il y en a 6 en LED qui sont sans programmation possible. Au niveau du marché, c'est clair qu'il y a un travail qui va se faire en amont.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, rappelle que là il est question de l'amendement et qu'il mettra après en discussion par rapport au préavis.

M. **Sylvain Blanc** : on est un peu dans les comptes d'épicier pour l'amendement. Il y a un autre argument qui postule pour rejeter cet amendement : c'est déjà un argument démocratique. On a déjà eu des débats dans ce Conseil communal pour savoir si on veut faire plus avec moins de lumière ou lumière totale, peu importe. Avec ça, on a un instrument pour que le Conseil communal puisse s'exprimer et gérer sa propre consommation, enfin cet élément-là. Fr. 95'000.00 pour la télégestion ? On a eu fait des préavis pour des crédits d'études qu'on a jamais appliqués et qui ont coûtés beaucoup plus chers que ça.

M. **Sylvain Chaubert** : avec un budget qui prévoit un excédent de charges de Fr. 596'500.00, si on enlève Fr. 95'000.00 cela fait grosso modo 1/6^{e}, ce qui est peut être intéressant pour la commune.

M. **Vincent Siegenthaler** : je rejoins M. Sylvain Blanc et suis presque déçu que l'amendement de la Commission de gestion traite uniquement l'aspect financier de la chose. Il y a beaucoup d'avantages en ce qui concerne la gestion, comme cela a été soulevé dans les différents rapports et la présentation de M. Serge Tettoni. Ce que je note, c'est que la programmation est possible et que pour 210 luminaires, ça coûte Fr. 16'000.00. En 35 ans, on va faire appel combien de fois à la Romande Energie pour reprogrammer ces luminaires ? Fr. 16'000.00 sur Fr. 96'000.00, ça fait pas beaucoup. Je pense qu'en 35 ans, on va largement combler l'investissement.

M. **Andreas Wüthrich** : je n'ai pas encore un avis tranché sur l'amendement mais dans ce préavis, il me manque quelque chose. Il s'étend énormément sur l'argumentation pour faire ces travaux mais, le détail des travaux et le coût des travaux je les apprends maintenant, combien coûte cette télégestion et tout ça. Ce n'est pas dans ce préavis et comme il est beaucoup argumenté sur l'environnement, je voudrais poser la question si c'est une gestion sans fil, est-ce qu'on va pas vers une autre pollution, la pollution électromagnétique ? Il faudrait aussi penser à ça. Je ne sais pas, d'après le préavis, si c'est une commande par fil par les conduites d'électricité ? Je ne sais pas encore ce que je vais voter.

M. **Serge Tettoni** : concernant les ondes, on va voir tout à l'heure avec mon collègue M. Jean-François Rolaz, donc c'est des ondes radio. On rentre pas dans du 5G ou quelque chose comme ça. Au niveau des coûts que j'ai nommés tout à l'heure, ça concerne justement la programmation sans la télégestion. Au départ, dans le préavis, je n'ai pas pensé qu'on arriverait à discuter sans la télégestion. J'aurai pu faire un préavis avec et sans télégestion mais je n'ai pas pensé qu'on aurait cette discussion. C'est pour ça que je me suis renseigné après coup, sachant qu'il y aurait une discussion sur ce thème-là. Maintenant j'ai en effet la calculation et j'ai des chiffres pour la version sans télégestion que j'ai été chercher après.

M. **Yann Gilliéron** : pour l'image que fait M. Serge Tettoni avec la nacelle qui monte, si les luminaires actuels sont bien installés, il y a un fil qui descend en bas et le type vient avec son PC et ça se fait comme ça pour la programmation.

M. **Serge Tettoni** : oui mais c'est quand même deux personnes et un véhicule, donc ils comptent entre 15 et 25 minutes par luminaire.

M. **François Delafontaine** : je suis quand même très surpris par ce que cette télégestion me semblait justement être un truc qui nous permettait d'économiser quand même, parce qu'on peut jouer avec le jour et la nuit. L'été et l'hiver c'est quand même pas du tout la même chose et ça permettrait de beaucoup mieux jouer sur la saison. Je suis surpris de batailler sur Fr. 95'000.00 même pas, puisqu'en réalité sans la télégestion ça coûte un peu plus cher que ce qui est prévu là. On a voté Fr. 1'800'000.00 pour un rond-point qui est mal fichu et je trouve que cette télégestion c'est vraiment quelque chose de bien fait.

M. **Jean-Rémy Chevalley** : au sujet de la télégestion de l'eau qui coûte chaque année, c'est vrai que ça coûte. Mais je signalerais juste que je connais bien le problème puisque la télégestion c'est moi qui ai commencé à l'installer. Avant qu'il y ait la télégestion, on avait une perte d'eau entre 12% et 15 % qui n'arrivait pas à votre robinet parce que nous n'arrivions pas à gérer les flux. On arrivait pas à gérer tous les ouvrages que l'on a, etc. Aujourd'hui, avec la télégestion, on a une perte d'eau annuelle entre 2% et 3%. Alors, Fr. 3'500.00 par année pour l'entretien de la télégestion, c'est vraiment pas très cher.

M. **Stéphane Chappuis** : je ne remettais pas en cause le coût de la télégestion. Ce que je voulais dire, c'est que là on parle de télégestion de l'électricité et on nous a pas parlé s'il y avait des frais d'entretien ou quoi que ce soit annuel. Si on compare avec le service des eaux, il y a chaque année des frais et je suis parti sur cette idée que pour l'électricité il y avait aussi ces frais-là. Et il me semble que l'électricité ne se porte pas aussi bien que l'eau.

M. **Jean-François Rolaz** : je me permets d'apporter un point de vue un peu différent. Je ne suis pas un spécialiste du domaine de l'électricité, il y en a qui sont plus spécialistes que moi dans cette salle, mais il y a deux choses qu'il faut bien séparer. Aujourd'hui, on est dans une situation où on doit impérativement diminuer notre consommation d'énergie, ce n'est même pas le débat de la soirée. Ça fait dix ans qu'on nous dit qu'on doit diminuer notre consommation d'énergie et je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. On ne peut pas adapter la régulation de notre parc de luminaires sur les anciennes technologies et on est tous d'accord qu'il faut mettre du LED. On est tous convaincu que cette modernisation de l'éclairage public est nécessaire. Mais il y a des divergences sur les moyens d'y arriver. Est-ce qu'on veut un système gérable plus dynamiquement plutôt qu'un système préprogrammé ? C'est un peu le but de l'amendement. J'ai deux images à vous montrer, soit un profil de la production et de la consommation en Suisse. Ce sont des informations qu'on trouve facilement sur Internet. Ça c'est l'Office fédéral de l'environnement qui publie. On voit qu'on a à peu près 50 % de notre production qui est faite par des barrages et par des centrales au fil de l'eau. On a à peu près 25 % par des centrales nucléaires et on a tout le reste qui vient avec un bilan importation qui apparaît sur l'image. Ce qui est très intéressant quand on va sur ce site - c'est le journal « Le Temps » qui publie ça - c'est juste pour montrer cet aspect de volatilité et de gestion du moment précis. C'est trop compliqué de vouloir préprogrammer quelque chose. Donc ce site nous permet de voir la consommation en Suisse de manière instantanée et il y a des profils intéressants. La courbe qui me paraît la plus intéressante et celle qui nous montre ce que l'on produit et ce que l'on consomme. Vous voyez ici durant la nuit de minuit à 06h.00 on importe de l'énergie et on en produit aussi, mais pas du solaire évidemment, et en journée on produit beaucoup d'énergie hydraulique mais aussi du nucléaire. Même aujourd'hui qui n'a pas été une journée extraordinaire on a quand même produit du solaire. Et quand on voit des chiffres négatifs, c'est qu'on exporte de l'énergie pendant la journée et on importe durant la nuit. Et ce profil bouge sans arrêt en fonction de la consommation. Si vous êtes allés visiter l'usine électrique de Broc, c'est super intéressant de voir que la gestion d'un réseau électrique est super importante dans la production et devient super importante aussi dans la consommation. Donc on doit aujourd'hui, à certains moments, désactiver des installations solaires l'après-midi parce qu'il y a trop d'énergie, on doit réactiver des centrales par ce qu'on doit sans arrêt rééquilibrer. Il n'y a pas de moyens d'avoir de l'énergie à disposition comme au robinet. Remplir et vider, ça ne joue pas comme ça. C'est vraiment un élément qui est de plus en

plus délicat à régler. Si on veut aller dans la bonne direction à l'avenir, on devra multiplier les petites productions énergétiques sur les réseaux individuels et à plein d'endroits. Mais on devra aussi moduler la manière de consommer. Et ça va nous être imposé. On parle du « smart city ». La gestion intelligente des réseaux deviendra obligatoire, ce ne sera pas un choix. C'est quelque chose qu'on a déjà depuis plus de 20 ou 30 ans. Vous avez tous un système qui vous coupe le chauffage électrique à 11h. à la maison, le temps de cuisiner. Et bien maintenant ce système devient beaucoup plus précis pour qu'on puisse gérer des énergies renouvelables qui sont pas comme le nucléaire où vous avez une production qui est définie et vous pouvez jouer là-dessus. On va être obligé de gérer nos productions et nos consommations. La télégestion c'est même pas une histoire de choix, à mon sens on va y être confronté et ça va être obligatoire. Dans le préavis, il y a un montant qui a été mis. C'est clair que le préavis a été pondu assez rapidement puisqu'on a une situation un peu d'urgence. La Romande Energie nous a fait une offre et nous ne l'avons encore pas validée, bien évidemment. Et ce système de télégestion, je pense qu'on va prendre un peu de temps pour l'analyser parce qu'on nous a présenté cette solution de la société Novaccess et cette société n'est pas la seule. Nous allons étudier ça. Ce que la Municipalité propose, c'est qu'on vote ce préavis sans l'amendement parce qu'on a besoin de ça pour aller de l'avant.

M. **Pierre-Alexandre Chevalley** : M. Jean-François Rolaz vient de nous parler de la coupure des chauffages électriques, ce qu'on appelle les télérelais. A l'époque c'était des horloges. Est-ce qu'il n'y aurait pas une solution pour les installations existantes comme un réseau d'éclairage public sur trois phases. Couper une des phases ou deux phases la nuit pour faire un éclairage « modulaire », avec simplement des télérelais, de façon simple, sans devoir mettre un PC pour réguler le tout. C'est ça qui me dérange un petit peu, ce PC pour allumer la lumière. Avant, une ampoule c'était du verre, c'était un gaz, du matériau qui était récupérable, on pouvait le mettre à la déchetterie. Maintenant vous avez des luminaires à LED, c'est top, énergétique classe AA. Par contre tout le ballaste à l'intérieur c'est plus du cuivre mais que de l'électronique, qui peut brûler aussi à la maison, j'ai eu le cas, et c'est irrécupérable. C'est des matériaux comme le silicium, etc. Je ne veux pas être écolo mais on pollue quand même un peu la planète avec ça même si finalement ça consomme beaucoup moins. Mais à la production ça coûte combien aussi ? Donc oui c'est bien mais ça se péjore aussi avec les années et ça doit se changer. Est-ce qu'on peut pas aussi gérer avec les télérelais actuels et l'éclairage public existant, avec bien sûr des LED ou pas.

M. **Jean-François Rolaz** : LED ou pas LED, c'est pas l'objet de l'amendement. Et puis pour la télégestion, on a des passages piétons éclairés donc on a un système et tous les luminaires sont mis en série. Si on s'amuse à faire de la télégestion avec des relais sur des phases, j'imagine qu'on en aura pour plus que Fr. 95'000.00. Peut-être que je me trompe, on a pas étudié ça en détail. Mais aujourd'hui, ce n'est plus du tout la manière de procéder. Par rapport au PC, c'est une passerelle. On peut accéder depuis n'importe quel PC, même depuis chez soi, à la gestion du parc luminaire. Ce n'est pas un PC dédié, c'est une passerelle de gestion.

M. **Claude Gross** : pour revenir sur l'amendement et ce qui se dit maintenant, je suis surpris. Je pensais qu'on allait plus parler du prix global de changer 200 têtes à la fois ce qui est un gros montant. Partir sur la LED sans la télégestion me paraît une aberration incroyable et ce serait, à mon avis, une énorme erreur parce que c'est de la technologie. On peut faire ce qu'on veut après. M. Serge Tettoni a une bonne image avec la télécommande, c'est tout bête. Je crois qu'à la maison vous avez tous une télé où vous pouvez vous lever changer la chaîne. Mais qui le fait ? On utilise tous la télécommande. Je ne pensais pas qu'on allait débattre sur un montant certes important, qu'on pourra pas amortir, mais qui est primordial.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, redonne lecture de l'amendement et passe au vote.

L'amendement est refusé par 30 voix contre, 9 voix pour et 8 abstentions.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, ouvre à présent la discussion sur le projet global.

M. **Christophe Chappuis** : la situation actuelle, comment ça se passe l'enclenchement et l'arrêt des luminaires, en fonction des différences de saison, été/hiver ?

M. **Serge Tettoni** : aujourd'hui, c'est tout géré depuis Morges et il y a un système d'horloge. Il y a aussi un système au niveau de la luminosité et c'est ça qui coupe le système le matin et qui lance le soir les luminaires.

M. **Pierre-Alexandre Chevalley** : je précise que c'est ce qu'on appelle les télérelais. Les télérelais ça enclenche.

M. **Andreas Wüthrich** : j'aimerais soulever qu'il y a une erreur de chiffre sur le titre. Et pourquoi on fait pas tout, est-ce que ça aurait donné un montant trop élevé ? Pourquoi est-ce qu'on garde encore 88 lampadaires non assainis ?

M. **Serge Tettoni** : sur les environ 80 objets qui ne resteraient pas en LED, si on veut bien, il y en a passé 50 qui correspondent aux petits éclairages, comme ceux vers les escaliers de la gare. Il y a le passage sous voies, sous le tunnel, etc. On a encore environ 30 lampadaires qui seront encore à changer. Une partie correspond aux travaux du Treytorrens qu'on changera du moment où les travaux se feront. C'est la même chose depuis le giratoire de chez Landi pour monter sur la route de Chardonne. La route va être refaite dans ces prochains temps donc la 20aine de luminaires sera changée par ce projet. Au niveau des lampadaires qui sont dans la nature, entre 12 et 13 qui sont éparpillés, au Daley, vers les Chaux, à la Croix, etc. et qui aujourd'hui ne sont pas des LED, l'idée c'est de les changer dans le système d'entretien normal. Donc on peut dire qu'on fait le parc quasiment complet.

M. **Christophe Chappuis** : si on passe au système où il y a la nuit complète, par exemple entre minuit et 5h.00, est-ce que c'est forcément comme ça ? Je sais que dans certaines communes comme Yverdon, il y a un système qui fait que ça pourrait s'allumer s'il y a le passage d'un piéton. Est-ce que c'est quelque chose de prévu ? Une autre question concernant ce qui a été mis dans le rapport de la commission de gestion, les mâts seraient contrôlés. Est-ce que dans ce montant-là il y aurait une partie qui serait prévue pour les mâts ou est-ce que ça serait en plus ?

M. **Serge Tettoni** : au niveau des mâts, il y a un léger contrôle qui a déjà été fait et dans ceux qu'on a vu, il y en avait deux défectueux qu'il faudrait changer. Le reste des mâts, ça fait partie de l'entretien normal. On a un abonnement avec eux et tous les mâts de la commune sont contrôlés. Donc on a un système de gestion des mâts comme ça. Si un piéton passe la nuit, on a pas encore une gestion « smart city », on a une version light qui n'a rien à voir. Mais effectivement avec ce système-là, on pourrait avoir soit des cellules, soit des boutons donc on peut gérer par des cellules. Par exemple, on pourrait très bien dire que le bout entre le village et Moreillon - aujourd'hui on coupe entre minuit et 5-6h.00 du matin - et bien on pourrait très bien dire qu'on coupe déjà à 20h.00 par ce qu'il n'y a personne qui marche. Puis une personne passe et ça s'enclenche. C'est justement ça qu'on pourrait faire ensuite.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, lit les conclusions.

Le Conseil Communal de Puidoux

Vu le préavis municipal n° 07-2022 du 22 novembre 2022, concernant une demande de crédit complémentaire TTC de CHF 318'000.00 suite au préavis 02-2019 pour la mise aux normes de l'éclairage public ;

Ouï le rapport de la commission ad hoc ;

Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la mise aux normes de l'éclairage public conformément au préavis municipal n° 07-2022 du 22 novembre 2022 ;

2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;

3. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

Le préavis no 07-2022 est accepté avec 37 voix pour, 1 avis contraire et 6 abstentions.

6. Communications des différents **Conseils intercommunaux / Associations de Commune**

ACPRS : M. **François Delafontaine :** je n'ai pas fait de rapport mais je vous communique que le budget a été accepté. Il est un tout petit peu déficitaire du côté de la déchetterie, qui commence un peu à nous poser problème par rapport au financement. Peut-être qu'il faudra monter un peu la taxe d'ici une année à 3 ans. La question se pose.

M. **Philippe Penard** : la Satom a eu des problèmes, ça a brûlé là-bas. Les déchets ont dus partir sur Lausanne pendant une série et à Lausanne ça coûte beaucoup plus cher. Par contre, à la Satom c'est meilleur marché. Normalement c'est Fr. 110.00 la tonne et on est à Fr. 90.00 la tonne. C'est pour ça que j'avais posé la question concernant le bois puisqu'on a beaucoup de bois dans notre déchetterie, s'il y avait deux prix différents qu'avec les autres produits ? Et non, ils mettent tout à Fr. 90.00 la tonne.

APOL : M. **Sébastien Jossevel**
(annexe 5)

ASCL . M. Blaise Munarin
(annexe 6)

ORPC : M. **Raphaël Durgniat :** pas d'information

7. Communications de la **Municipalité**

M. **René Gilliéron**, Syndic : je reviens sur le plan de continuité de la commune, en cas de pénurie de gaz et d'électricité. On a dû faire un plan qui a été donné au Préfet. C'est surtout si on arrive aux dernières mesures, donc si on nous ordonne un délestage. Ce serait des coupures d'électricité sur une durée prévue par le Canton, à savoir deux semaines.
Dans ce cas, on aurait 4h.00 sans électricité après 8h.00 avec électricité, 4h.00 sans, 8h.00 avec. C'est comme cela que ça pourrait se passer mais on ne l'espère pas. Puisqu'il n'y aurait plus rien, nous devons faire un PRU. C'est un local d'accueil pour les gens qui auraient des soucis. On le ferait à l'administration communale et ce serait tenu en journée par les employés de la commune et le soir et pendant la nuit, par la Municipalité. Nous avons la chance que ce PRU soit déjà équipé d'un débrifillateur. On a acheté un groupe électrogène pour le réseau d'eau. On devra faire des informations à la population. On devrait aussi avoir de l'argent liquide pour si quelqu'un a besoin d'argent si jamais les bancomats ne fonctionnaient plus. C'est un gros travail d'organisation et on espère bien que ça servira à rien, mais on doit le faire.

M. **Denis Destraz** : lors du dernier conseil communal, vous avez accepté le préavis 04-2022 pour l'achat de la parcelle de vigne 1625 au Dézaley, Ch. de la Tour de Marsens. Malheureusement, il y a là aussi eu une coquille qu'on a pas vu après relecture, moi le premier. Ça concerne la surface de cette parcelle qui n'est pas de 1128 m2 comme inscrit, mais de 1228 m2. C'est très bien puisque ça fera passablement de raisin en plus. Le problème c'est que le prix de cet achat a été fait sur la base de cette surface qui était fausse. On avait un préavis de Fr. 131'000.00 et on sera finalement à Fr. 142'000.00. Renseignements pris au Canton, on avait pas besoin de demander un crédit complémentaire, parce que le prix du m2 était juste, c'est seulement sur la surface qu'il y avait une erreur. Et de toutes façons, le montant juste sera validé avec le bouclement des comptes relatifs à ce préavis. Mais il fallait évidemment avertir la commission de gestion, donc on a averti le président immédiatement après constatation de cette erreur. Le restant de la commission de gestion a également été averti, lors de la séance plénière.

M. **Jean-Rémy Chevalley** : quelques petites informations concernant le service des eaux. Après un été relativement difficile, nos sources ont retrouvé leur débit normal et on approvisionne aujourd'hui le 80 % de notre réseau avec notre production d'eau. Pour ceux qui ont lu le journal « Lavaux-Oron » d'aujourd'hui, vous aurez peut-être vu que le Conseil communal d'Oron a tenu séance le 12 décembre dernier et qu'il a voté un préavis de Fr. 177'000.00 pour le service des eaux, concernant un crédit d'études pour la construction d'un nouveau réservoir au lieu-dit les Carbolles, juste à côté de chez M. Nicolas Glauser, en dessus des Thioleyres. Il y a un projet de construction d'un réservoir d'eau là-bas pour le réseau d'Oron, projet dans lequel la commune de Puidoux est impliquée. Primo parce qu'il y a bien des chances qu'il soit construit sur notre territoire et deuxièmement parce qu'on a commencé des négociations, il y a bientôt une dizaine d'années de cela, avec la Commune d'Oron et le laboratoire cantonal, suite aux interconnexions qu'on a avec le réseau d'Oron. La construction de ce réservoir nous permettrait d'éviter le doublement de notre conduite entre la station de Bret et le réservoir du Montchervet. Dans le plan directeur de la distribution d'eau de 2011 (PDD), il avait été demandé qu'on double la conduite entre le Montchervet et la station de Bret pour garantir, en cas de rupture de la conduite principale, l'alimentation et le maintien de la pression dans notre réseau d'eau. Avec la construction de ce réservoir du service des eaux d'Oron, ça nous éviterait de doubler cette conduite. C'est pour ça que le service des eaux de la Commune de Puidoux est associé à cette construction. Vous verrez passer, d'ici une année je pense, un préavis pour participer à la construction de ce réservoir. Concernant le SDIS, je vous avais informés que nous avions nommé, au mois de juillet dernier, un nouveau commandant en la personne du Capitaine Cyril Corbaz. Il entrera en fonction le 01.01.2023 et il sera élevé au grade de Major à cette date. Il fallait bien sûr combler le poste laissé vacant par M. Cyril Corbaz, c'est-à-dire le

poste de chef opérationnel. Nous avons mis le poste au concours et nous avons eu trois postulations de qualité. Suite aux auditions, nous avons retenu la candidature du Premier-Lieutenant Sébastien Badoux qui habite dans la Commune de Bourg-en-Lavaux, au hameau de Chenaux. Il a toutes les qualités requises pour reprendre ce poste de chef opérationnel qui est un des postes les plus importants du SDIS. C'est une très bonne chose car c'est quelqu'un de très compétent. Jusqu'à maintenant il était chef logistique et matériel et ça équilibre aussi les forces sur notre secteur d'intervention puisqu'on a le Commandant qui est à Forel et le chef opérationnel qui est à Bourg-en-Lavaux, ce qui est une très bonne répartition pour le SDIS. Il entrera aussi en fonction au 01.01.2023 et sera promu au grade de Capitaine. Pour la PCI, je vous avais informés la dernière fois que les abris de Publoz avaient été visités par l'Office cantonal et qu'ils avaient été reconnus tout à fait conformes. Depuis, nous les avons équipés de 200 lits et aujourd'hui, ils sont pleinement opérationnels. Ces lits nous ont été fournis par le Canton suite à la visite du 06.10.2022. Concernant l'énergie, le Syndic vous a parlé de pénurie. L'Etat-major Cantonal nous fournit aujourd'hui un rapport INOPIA qui nous donne en temps réel à quoi on en est au niveau des productions et de la consommation, etc. Je relèverais un simple élément. Que ce soit tant au niveau de la consommation électrique que de la consommation de gaz, il semblerait que la population suisse et plus particulièrement vaudoise, soit très bien disciplinée puisque les mesures d'économie sont, semble-t-il, très bien respectées. La consommation d'électricité et de gaz restent stables alors que chaque année, au début de l'hiver, il y a toujours une forte augmentation. Cela laisse présager qu'on devrait tenir le coup s'il n'y a pas d'éléments autres qui viennent perturber. Tant au niveau des alimentations que de la consommation, pour le moment c'est relativement stable. Il y a un petit risque au mois de février, mais ça dépend du taux de remplissage de nos barrages. Mais pour le moment, on est dans le tir, ce qui ne veut pas dire qu'il faut abandonner les mesures d'économie et je compte sur vous pour faire passer le message. Il faut continuer à avoir ces petits réflexes d'éteindre quand on sort d'une chambre, de fermer le robinet d'eau, de chauffer un peu moins, de mettre un pull de plus, etc. Ça porte ses fruits parce que on se rend compte que c'est des petites choses qui mises bout à bout vallent la peine de les pratiquer et ça a un effet direct sur la consommation.

8. Communications du **Bureau**

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président : cet été nous avons commandé des polos aux couleurs de la Commune de Puidoux afin d'être reconnaissables lors de nos manifestations telles que la rame ou autres. On a enfin reçu ces polos que je vous montre, avec un logo concocté par Mme Salomé Rolaz. Il y a différentes tailles. Ces polos sont à votre disposition auprès de notre secrétaire Annick Vouilloz. Il y a aussi des t-shirts pour les sportifs, ceux qui font de la rame, qui seront plus agréables à porter que les polos. Ceux-ci seront prêtés lors du concours de rame. Je tiens à remercier Salomé Rolaz en lui offrant cette corbeille garnie, sous vos applaudissements.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 16 mars 2023 ici-même, si tout se passe bien.

9. Questions – Interpellations

M. **Matthieu Chevalley** : j'ai une interpellation par rapport à ce qu'a dit M. Denis Destraz sur le préavis du Dézaley. Donc c'est un prix au m2 et je n'ai pas le préavis sous les yeux. Ce qui me paraît bizarre c'est que vous nous avez parlé d'une somme au m2, d'une somme pour les murs qui avaient été entretenus et d'une somme pour le monorail, c'était à peu près ça. Là, si je fais le calcul par rapport à ce qui a été dit, on arrive au même prix au m2. Ça veut dire que le monorail et les murs ont grandis aussi ? Je ne comprends pas.

M. **Denis Destraz** : non, le prix de Fr. 110.00 le m2 avait été défini pour l'ensemble par rapport aux frais que le propriétaire avait eus à l'époque, par rapport au monorail et la réparation du mur. C'était une estimation et on avait rajouté quelque chose au prix de la vigne pour compenser ça. On a fait une promesse de vente, sous réserve que le Conseil Communal accepte le préavis. Pour que les choses soient claires, le prix était juste. J'annonce clairement que j'ai fait une erreur dans le total des mètres carrés mais le prix au m2 a été calculé juste. J'ai recontrôlé en long et en large mais je n'ai pas vu que nous avions mis 1128 m2 sur le préavis au lieu de 1228 m2. La différence c'est donc ces 100 m2 à rajouter, au même prix. Le récapitulatif des frais nous faisait Fr. 135'800.00 et il y avait 5 % de frais de notaire et mutations, et là on arriverait à Fr. 141'834.00. Donc ça nous fait en gros Fr. 11'000.00 de différence. Mais les Fr. 110.00 le m2 ont été définis dès le départ pour l'ensemble. Il n'y avait pas un prix pour la capite, un prix pour le monorail, etc.

M. **Nicolas Glauser** : quand vous avez vu M. Monnier, vous avez convenu d'un prix. Vous étiez d'accord pour ce montant pour l'achat de la parcelle. On aurait très bien pu nous dire : pour le montant du préavis, on a 100 m2 de plus. Je pense qu'on aurait aussi pu faire comme ça. Je pense que sur le prix, tout le monde était d'accord quand vous vous êtes quittés. Quand on fait une affaire, on parle d'un prix pour un bien.

M. **Denis Destraz** : je crois que je me suis mal fait comprendre. Effectivement, la promesse de vente qu'on a faite à M. Monnier, c'était ces Fr. 110.00 le m2 sur 1228 m2. Il s'agit d'une erreur sur le préavis. Je me suis focalisé sur le texte du préavis en lui-même et je n'ai pas remarqué que nous avions fait une erreur de 100 m2. C'est le notaire qui a recontrôlé et qui a vu que la surface indiquée était fausse. J'ai ressorti mon brouillon de préavis et là c'était juste. L'erreur vient de la transcription sur le préavis final. La secrétaire adjointe, mes collègues, tout le monde l'a relu et on a pas vu cette erreur. Mais pour la promesse de vente, c'était très clair et le prix fixé était de Fr. 110.00 le m2 sur 1228 m2. Si on avait voulu baisser le prix artificiellement pour que l'étape du Conseil communal passe mieux, on aurait fait un plus gros rabais que ça. Mais de toute façon, on se serait fait coincer après donc on a été honnête. De toute bonne foi, vous pouvez penser que c'était une erreur humaine.

Mme **Laetitia Pache** : plusieurs personnes sont venues vers moi et je n'ai pas su quoi répondre. Est-ce qu'on a une idée de l'occupation du bâtiment à la route du Vergnolet 2 et surtout des arrières du bâtiments, des palissades, des bus camping et des chiens qui s'y promènent ?

M. **Serge Tettoni** : c'est effectivement un problème pour nous. Mais c'est une zone tout à fait privée. Tant que les véhicules arrivent et qu'ils repartent et qu'ils sont sur la zone privée, on ne peut rien faire. Dès qu'ils font quelque chose qui n'est pas légal, au niveau du comportement, avec des problèmes de chiens, etc., on peut intervenir. Autrement, ils sont sur une zone privée. Au niveau de la propriété, par rapport au chantier, je crois que tous les documents sont en ordre. Le chantier pourrait démarrer mais comme j'ai compris, les propriétaires ont des problèmes pour démarrer et c'est pour cela que ça tarde. Mais dites-nous s'il y a un problème, dès que c'est dans l'illégal, et là on pourra attaquer quelque chose. Nous avons le même problème à différents endroits de la commune et j'ai eu des contacts avec des collègues de Bourg-en-Lavaux, etc. Pour toutes les communes, actuellement, c'est un gros problème ces squatters. Mais ils sont malins, ils sont en règle, beaucoup travaillent, donc c'est des gens qui ont une profession. C'est pas des criminels, donc c'est pas des gens dont il faut avoir peur. Simplement, ils ont trouvé une feinte pour pas payer trop de loyer.

Mme **Isabelle Gonin** : pour le même sujet, il y a des gens qui squattent dans une autre ferme un peu plus haut, qui ont des plaques françaises, qui ont des voitures sans phare et sans vitre et ils sont là aussi longtemps qu'ils veulent.

M. **Serge Tettoni** : ces différentes personnes ont un travail en Suisse. Ce sont des frontaliers. Comme frontaliers ils ont le droit de rester la semaine en Suisse et ils doivent rentrer le week-end. Il faudrait les attraper s'ils ne rentrent pas le week-end mais c'est impossible de les pincer. Tout est légal. Si les voitures ne sont pas en ordre, là on pourrait intervenir, on pourrait essayer de les attraper.

Mme **Marlène Chevalley** : mais les propriétaires ne peuvent pas faire quelque chose ? C'est sur leur terrain quand même.

M. **Serge Tettoni** : alors oui et non. Le problème est qu'il y a une loi et dès que les gens sont un certain temps sur la propriété, c'est impossible de les sortir, sauf si on commence les travaux, s'il y a un problème de salubrité. Il faut qu'il y ait un problème quelconque pour les sortir, sinon c'est insortable. C'est terrible. Et c'est au niveau du Canton de Vaud car il y a un déficit au niveau de la loi cantonale.

M. **Blaise Munarin** : ces gens sont en ordre puisqu'ils peuvent rester en Suisse, donc ça veut dire que la commune perçoit la taxe de séjour pour chaque nuitée passée sur place ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : non, même pas.

M. **Blaise Munarin** : pourquoi puisqu'ils dorment sur la commune ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : parce qu'ils ont un permis de travail. Si on veut, ils ont aussi un contrat, soi-disant fictif, avec les propriétaires. Je crois qu'il y a un délai de 48h.00 et ils reçoivent un papier et si le propriétaire n'a pas dit qu'il était pas d'accord, ils s'installent et c'est fini. Ils devraient venir au Contrôle des habitants pour s'annoncer mais ils ne viennent pas.

Mme **Annick Vouilloz**, Préposée à l'Office de la population : les gens doivent s'inscrire lorsque le séjour est d'emblée prévisible pour une durée de plus de trois mois. Et comme pour eux, ça a été vu il y a un peu moins de trois mois et qu'on m'a annoncé ça il y a peu, je vais réagir le moment venu, mais pour ça, il me faut des noms et des prénoms. Je ne peux pas convoquer des fantômes.

M. **Blaise Munarin** : donc la taxe de séjour n'est pas perçue avant trois mois ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : oui, pour les touristes qui payent la taxe de séjour à l'hôtel. C'est Fr. 3.00 par jour.

M. **François Delafontaine** : j'aimerais savoir si vous savez le nom de ces gens ?

M. **René Gilliéron**, Syndic : non.

M. **François Delafontaine** : donc personne ne connaît le nom de ces gens ?

M. **Serge Tettoni** : l'APOL connaît les noms. Ils vont régulièrement contrôler. Ils ont des noms et c'est pour cela qu'ils essayent de gérer. Disons que ce n'est pas des inconnus. Chaque fois qu'il y a un contrôle de police et je vous avertis qu'il y en a eu, à chaque fois tout est légal.

M. **François Delafontaine** : mais est-ce que c'est légal d'aller squatter des lieux ? Il faut prendre un trax et aller démolir. C'est scandaleux.

Mme **Isabelle Gonin** : ceux qui sont en-haut font aussi de la pub pour leur soi-disant truc d'art. Je suis allée regarder sur le site internet qu'ils donnent. Il y a des accointances avec

des blackblocs (activistes issus des mouvances de l'extrême gauche libertaires ou autonomes). C'est pas anodin.

M. **Serge Tettoni** : je vais essayer de me renseigner sur les sites internet. Je vais regarder.

M. **Jonathan Fauriel** : pour vous informer qu'il y a une nouvelle commission qui a été formée par rapport au PECC (plan énergie et climat communal) et qui s'est réunie le 7 décembre dernier. La commune a pris les devants sur une aide du canton pour étudier l'énergie, la mobilité et tout ce qui concerne l'adaptation due au changement climatique. On a vu aujourd'hui qu'il y a des petits débats sur l'énergie donc c'est une commission qui va se réunir quelques fois. L'idée c'est qu'il y a beaucoup de choses très bien qui se font dans la commune et c'est de cadrer tout ça avec l'aide d'un bureau d'études. Et puis aussi de voir où on peut faire des améliorations et d'avoir conscience aussi de ce qui se fait au niveau de la commune. Il y a 11 membres. Si vous avez des idées, vous pouvez aller voir les membres de la commission, si vous voulez aider ou si vous êtes concernés par ce sujet. Ça concerne l'énergie, le climat et il y a aussi un calcul sur l'impact CO2 de la commune. Ce petit groupe réfléchit à ça sur le long terme, avec l'objectif de donner en mai 2023 des nouvelles idées sur des choses qui pourront se faire dans les 3 ans.

Mme **Christelle Kucr** : certains habitants de Cremières ont demandé si c'était possible de mettre des poubelles à crottes entre le chemin de Cremières et la route des Usillons car il n'y a rien et ça les embête.

M. **Sylvain Chaubert** : merci d'avoir quelque chose au budget pour la fête au village et surtout la réfection des pavés au Mont Chesau. J'espère que ce sera fait avant la mi-juillet et se sera parfait pour la mi-été. J'ai fait le parcours raquette qu'il y a au Mont-Pèlerin jusqu'au Mont Chesau et c'est vrai que c'est dommage de pas avoir de buvette. C'est des choses qui sont impossibles de demander au Canton d'ouvrir la buvette lorsqu'il y a de la neige ?

M. **Jean-Christophe Butty** : ça a déjà été demandé au Canton mais nous avons eu une réponse de non-recevoir. C'est hors zone. On a essayé de faire le nécessaire mais ce n'est pas possible.

M. **Claude Chaubert** : concernant Mont-Chesau, j'ai cru que c'était déjà ouvert toute l'année... Sinon, j'ai lu dans le journal « 24 heures » au mois d'octobre je crois, à propos d'une nouvelle décharge sur la commune de Puidoux, à Praz Riondet. Premièrement je ne savais pas trop où était Praz Riondet mais à quoi ça en est cette décharge et où ça se trouve ?

M. **Daniel Bourloud** : ça se trouve entre le Parchet et la Combe. Grosso modo, ça fait vingt ans que les premières démarches ont été faites. L'objectif était de pouvoir suivre après celle de Forel. C'est pour des matériaux inertes, de la terre. Il y aura bientôt des mises à l'enquête et je pense qu'elle sera en fonction avant 2030. Plus, je ne peux pas dire.

M. **Claude Chaubert** : j'ai une question pour M. Blaise Munarin au sujet du rapport de l'ASCL, au sujet des ruches. Si j'ai bien compris elles ont donné 10 kg de miel par ruche ?

M. **Blaise Munarin** : non, au total, pour 2 ruches.

M. **Jean-François Rolaz** : c'est un laboratoire à ciel ouvert nos ruches là-bas. Il y en a une qui est très vigoureuse, une deuxième qui survit et sur le toit, une qui péclote pour le moment. Donc globalement, c'est principalement une ruche qui a donné ça.

M. **Claude Chaubert** : merci pour cette information. La région du Verney n'est pas très mellifère parce que, si j'ai bien compris, cette année était une année exceptionnelle pour le miel et la moyenne vaudoise – ou en Suisse – est de 30 kg par ruche.

M. **Jean-François Rolaz** : alors on nous a peut-être caché des choses.

M. **Stéphane Martin** : j'ai une question au service de eaux. On a parlé de la génératrice avec une explication comme quoi ça allait peut-être duré un moment pour l'acquisition de la machine. Est-ce qu'aujourd'hui on a pu acquérir cette machine et est-ce que vous avez pu faire un essai ?

M. **Jean-Rémy Chevalley** : la génératrice devrait arriver, c'est imminent. C'est clair que dès qu'elle sera là, on fera un essai.

La parole n'est plus demandée.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun. Il clôt la séance à 22h.28.

Le Président	**La Secrétaire**
Jean-Marc Mocellin	Annick Vouilloz

CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Puidoux, le 28.01.2023/av

Annexe 1

Commune de Puidoux – Commission de gestion

Préavis municipal N°06-2022 concernant le budget 2023

Monsieur Le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Messieurs les Municipaux

La commission de gestion s'est réunie le 5 décembre 2022 pour étudier le préavis cité en titre concernant le budget pour l'année 2023.

Quatre membres de la commission étaient excusés, soit Madame Josiane Conne et Messieurs Fabrice Bally, Damien Bourloud et Bernard Chevalley.

Tous les membres de la Municipalité étaient présents.

MM. Jean-Marc Mocelin, Président du Conseil communal et Mme Saskia Lätt, Boursière communale complétaient l'assemblée.

Présenté sous la forme d'un préavis, nous avons passé en revue les différents dicastères de ce budget 2023. De ce travail il ressort les points suivants :

Toute la construction de ce budget 2023 est dictée par le maître mot, la prudence, tant en ce qui concerne les recettes et que les dépenses. La Municipalité s'est basée sur les informations du bouclement des impôts reçues par le canton de Vaud et selon les comptes 2021. Avec prudence et en tenant compte du nombre de nouveaux habitants les rentrées fiscales ont été estimées de manière réaliste et représentent le 60.41% des revenus de la commune.

S'il présente un excédent de charges de Frs. ~~594'000~~ 596500.- et des amortissements pour un montant de Frs. 1'333'500.-, il en ressort une marge d'autofinancement de Frs. ~~739'500~~ 737'000.-, soit une légère diminution par rapport au budget 2022 de Frs. ~~106'000~~ 108'500.-

Le montant des intérêts budgétés est prévu à hauteur de Frs. 276'000.- soit Frs. 45'000.- de plus que pour 2022. Cela représente une charge d'intérêt de 756.-/jour.

Les différentes locations composant le revenu du patrimoine administratif et financier s'élèvent à Frs. 863'000.-, soit 6.01% des revenus totaux de la commune.

Lors du passage en revue des différents dicastères, notre commission a reçu réponse à toutes ses questions, et les commentaires situés sur la page de gauche ont été relevés et spécifiés par les Municipaux. Ci- après quelques remarques ayant conduit à la position de la Commission de gestion sur le budget 2023.

Au compte 17, **Sports**, un montant de frs 30'000.- est porté au budget pour une étude complémentaire pour la transformation de la place de jeux et des sports.

Au compte 19, **Informatique**, les charges prévues sont chaque année en augmentation. Pour 2023, un montant a été attribué au développement d'une plateforme d'accès aux données tels que les documents de la Municipalité et du Conseil communal par exemple.

Au compte 21, **Impôts**, l'estimation des rentrées fiscales a été prudemment adaptée avec l'arrivée de nouveaux contribuables.

Au compte 22, **Services Financiers**, Le poste des intérêts est revu à la hausse suite au renouvellement d'un prêt au taux de 1.87% au lieu des 0% précédemment et à la situation sur les marchés financiers. La différence entre l'alimentation du fond de péréquation et l'encaissement de celui-ci, ainsi que les dépenses thématiques nous est favorable pour frs 179'500.- soit Frs.67'500.- de moins qu'au budget 2022. Par ailleurs notre point d'impôt passe de Frs 102'748.- à Frs. 111'538.-. La valeur du point d'impôt péréquatif par habitant de Puidoux se monte à 38.15 soit 9.78 inférieur à la moyenne cantonale. La combinaison de ces différents facteurs avec le nombre d'habitants et le taux d'imposition communal permet d'estimer avec une relative précision le montant porté au poste de l'encaissement du fond de péréquation.

Au compte 321, **Pâturages et chalets,** un montant a été prévu pour la réfection de la place en pavés au chalet du Mt Cheseaux, place fortement dégradée comme relevé lors d'un dernier Conseil communal.

Au compte 33, **Vignes**, le revenu de la vigne est budgété sur le revenu de la vigne de La Crochettaz qui est lui imputé au poste Auberge de La Crochettaz. Pour la suite, les différentes vignes de la Commune seront regroupées sur ce compte.

Au compte 43, **Routes**, le conteneur n'est plus loué, le matériel ayant pu bénéficier de la place libérée par les pompiers au hangar communal.

Au compte 44, **Cimetière,** un remplacement des haies est prévu tout comme une plaque métallique pour le jardin du souvenir pour des montants de Frs. 40'000.-, respectivement Frs.15'000.-

Au compte 51, **Enseignement**, la participation communale à l'ASCL est budgétée à Frs 1'889'000.-, soit Frs.89'000.- de plus que dans le budget précédent. Le retour de l'ASCL est également en hausse de Frs. 25'000.- pour se monter à Frs. 115'000.- A la salle polyvalente des installations d'unihockey sont prévues notamment pour les écoles ainsi qu'une amélioration permettant une simplification du montage de la scène.

Au compte 58, **Chapelle,** à noter qu'un poste de Sacristine à la paroisse catholique augmente le montant de la participation communale au charges intercommunales à Frs.14'000.-

Au compte 65, **Défense contre l'incendie**, la construction de la nouvelle caserne de Forel impacte une forte augmentation des coûts, augmentant de fait notre participation au SDIS Coeur de Lavaux de Frs. 91'000.- à Frs. 126'000.-.Toutefois il faudra deux ans d'utilisation pour connaître les coûts réels d'exploitation de cette nouvelle caserne.

Au compte 72, **Prévoyance sociale**, pour la cohésion sociale un montant budgété de Frs. 1'909'000.- est certes supérieur au budget 2021 mais il se situe à Frs.39'331.- des comptes 2021.

Au compte 81, **Service des eaux**, l'augmentation du nombre d'habitants a été prise en considération pour établir le budget de ce compte à recettes affectées.

Au final, le service devrait amortir Frs 221'000.-.

Pour conclure, nous avons un budget 2023 qui a été élaboré sous le principe de la prudence avec un déficit prévu de Frs ~~594'000.-~~ 536'500.- et des amortissements de Frs 1'333'500.-.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission de gestion vous recommande d'accepter le budget 2023 tel que présenté.

La commission de gestion remercie les municipaux pour leurs réponses apportées claires et précises ainsi que notre Boursière communale pour les compléments d'information toujours très pertinents.

La Commission de gestion

Chevalley Jean-Bernard, président

Annexe (2)

PREAVIS N° 07/2022

Retour sur investissement du projet

- L'économie de **CHF 20'000.-** du préavis correspond uniquement à la réduction de la consommation avec un profil basic non optimisé (5 h à 50%) à 0.32 cts. le KWH
- Avec un parc de luminaires LED, pour les 2 versions, nous économiserons **CHF 8'000.-** sur l'abonnement des coûts d'entretien
- En optimisant le profil de l'éclairage grâce à la télégestion, nous pourrions encore économiser entre 3'000 et 5'000 KWH, correspondant à une somme entre **CHF 1'000.- et 1'600.-**

	0.32 cts.	0.40 cts.	0.50 cts.
Economie annuelle du projet, environ:	**29'500.-**	**35'000.-**	**42'000.-**
Retour sur investissement:	**11 ans**	**9 ans**	**7.5 ans**

Pour information, l'amortissement de l'éclairage pour les communes était calculé sur 25 à 35 ans

Profils d'abaissement

Exemple du profil selon le préavis, environ 8 heures à 100% et 6 heures à 50%

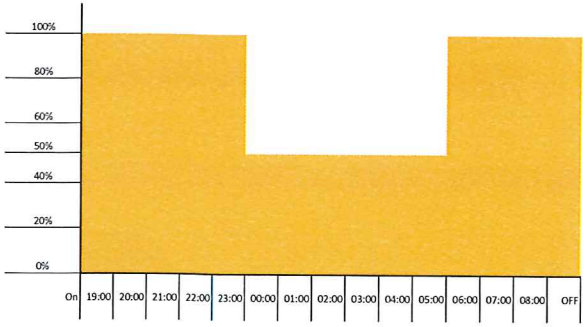

Exemple avec 80% dès le départ puis 20% de minuit à 6 heures

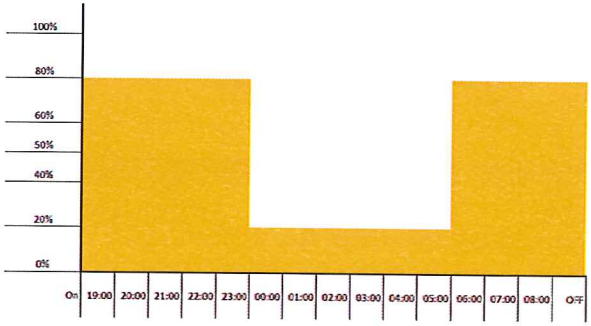

Exemple avec 80% dès le départ puis éteint la nuit de minuit à 6 heures

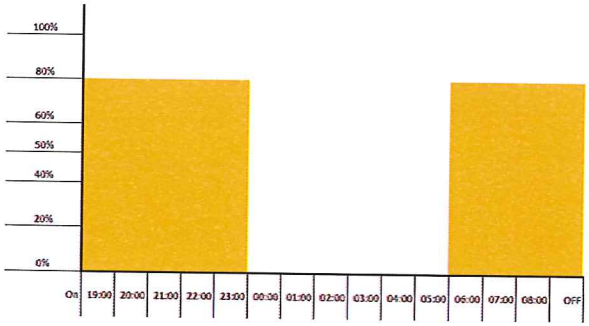

Profils d'abaissement

Exemple avec 80% dès le départ puis 50% dès 22h puis 20% dès minuit, puis 50% de 6h à 7h, puis 80%

Exemple avec 80% dès le départ puis 50% dès 22h puis éteint dès minuit, puis 50% dès 6h, puis 80% dès 7h

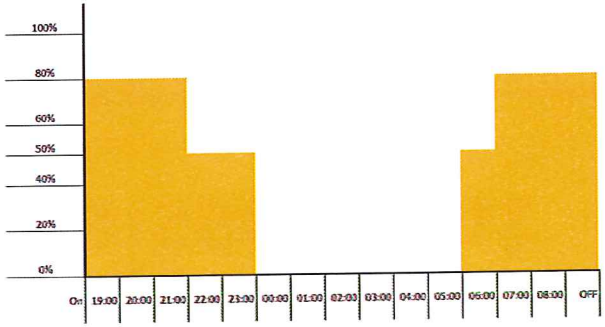

Exemple avec 80% dès le départ puis 50% dès 20h puis 30% dès 22h, puis éteint la nuit dès minuit, puis 50% dès 6h, puis 80% dès 7h

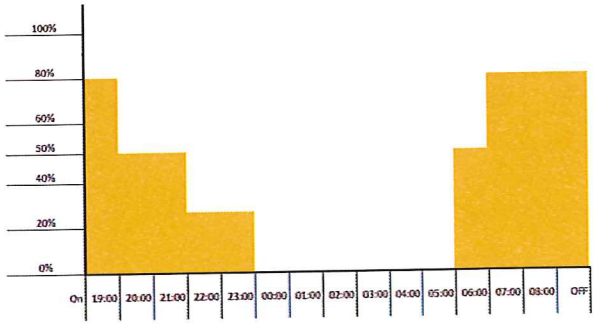

Profils d'abaissement

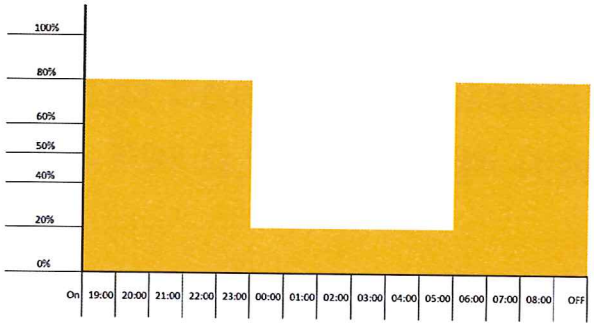

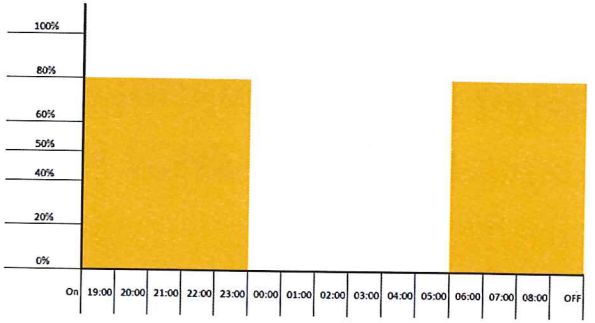

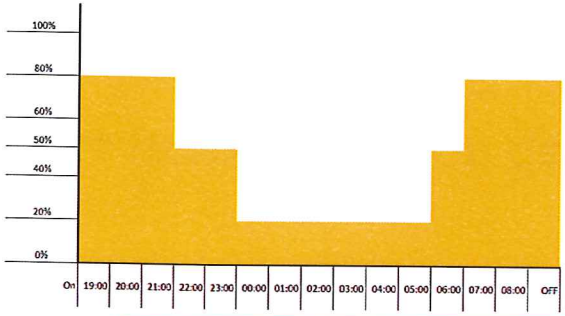

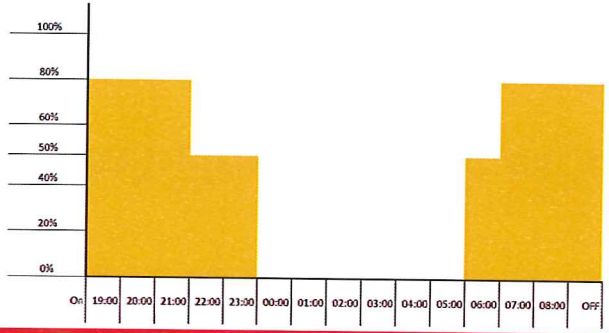

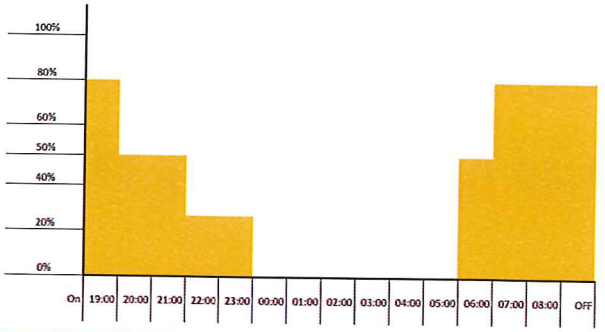

Lequel de ces profils consommera le moins et sera accepté par la population (chaque zone a ses spécificités, il existe des dizaines de possibilités)

Parc sans télégestion, avantages

- La programmation des 142 luminaires en usine est comprise dans le prix du préavis
- Avant la pose, il faudra définir chaque profil de luminaire en estimant le besoin de chaque route/zone/quartier, puis cela sera programmé pour les 25 à 30 prochaines années
- Economie de CHF 80'000.- car pas d'achat de la télégestion (CHF 96'000.-) (CHF 16'000.- seront nécessaires pour programmer les 210 luminaires LED existants)
- Possibilité d'avoir une économie de KWH aussi performante que la télégestion, moyennant d'atteindre du premier coup le profil idéal (challenge impossible)

Parc sans télégestion, désavantages

- Nous consommerons environ 30% d'électricité en plus (3' à 5'000 KWH)
- Il faudra compter entre CHF 12' et 16'000.- pour programmer les 210 luminaires existants actuellement dans la commune (dont 6 non programmables car obsolètes)
- Avant la commande des luminaires, il faudra définir chaque profil de luminaire en estimant le besoin de chaque route/zone/quartier (34 armoires, env. 380 luminaires)
- Dans le futur, chaque changement de profil sera lié à des frais allant de 50.- à 300.- par luminaire selon le nombre à modifier
- Il n'y aura aucune flexibilité, le profil sera donné pour les 25 à 35 prochaines années
- Il sera impossible d'éteindre complètement l'éclairage de la commune, certains quartiers voire certains lampadaires sans de gros frais

Conclusion

- Le retour sur investissement du projet complet est favorable pour un éclairage public.
- La télégestion permettrait de supprimer ou d'ajouter de l'éclairage selon les besoins et la situation du moment. Nous serions équipés pour répondre aux demandes futures et aux attentes de nos citoyens et celles des prochaines générations
- Sans télégestion, nous aurons toujours une pollution lumineuse trop élevée, ce qui péjorera l'obscurité naturelle, un élément important pour notre qualité de vie et de biodiversité
- Cela serait un mauvais message à notre population de consommer inutilement des KWH
- Il ne faut pas oublier que nous exigeons des restrictions sur les illuminations de Noël, les vitrines, les enseignes lumineuses, la température des chauffages, etc. Nous irons même jusqu'à amender les récalcitrants avec des montants jusqu'à CHF 5'000.-

La télégestion, c'est comme la télécommande de votre téléviseur pour notre éclairage public

Les Communes de Belmont, Bourg-en-Lavaux et Servion viennent d'accepter la télégestion.

Les Municipalités de Chexbres et de Rivaz présentent également demain un préavis sur ce thème.

Annexe 3

PREAVIS N°07/2022
Du 22 novembre 2022

UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE TTC DE CHF 318'000.00 SUITE AU PREAVIS 02/2019 POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Kucr Christelle, Goumaz Isabelle, Gomes Da Costa Ana et de MM Zumbrunnen Eric, Monod Antoine s'est réunie le 24 novembre 2022, à 20h15, à la Maison de Commune en présence de M. Tettoni Serge, Municipal, pour une demande de crédit complémentaire pour la mise aux normes de l'éclairage public. Était excusé M Chaubert Sylvain.

Le 26 juin 2019, un crédit de TTC CHF 180'000.00 avait été accordé pour la mise aux normes d'une partie de l'éclairage public. Il reste aujourd'hui 225 points lumineux qui ne bénéficient pas encore de la technologie LED sur les 435 lampadaires de la Commune de Puidoux. Or, cette technologie est plus avantageuse sur le plan financier, énergétique et favorise la biodiversité si elle est utilisée de façon à réduire l'éclairage public au profit de l'obscurité naturelle.

La demande de crédit de TTC CHF 318'000.00 serait pour mettre à jour 142 points lumineux supplémentaires et d'ajouter un système qui permettrait le contrôle à distance aux 210 points lumineux qui bénéficient déjà de la technologie LED, afin de s'orienter vers un parc intelligent grâce à la solution NovaLight.

Le système de télégestion, NovaLight, permet de contrôler et surveiller chaque point lumineux de façon autonome grâce à un réseau sans-fil de basse fréquence. Ce qui permettrait de sélectionner le niveau de luminosité désiré ainsi que les heures d'allumage. Le terme de « Smart City » a été évoqué mais il ne s'agit pas de développer une Commune connectée mais plutôt un éclairage intelligent.

Le projet serait divisé en 3 zones ;
La zone 1= 82 points lumineux pour un montant de CHF 97'536.00
La zone 2= 38 points lumineux pour un montant de CHF 65'617.00
La zone 3= 22 points lumineux pour un montant de CHF 35'898.00
La télégestion se monte à CHF 95'931.00
Pour un total de TTC : 317'695.65

Le projet n'est pas encore organisé sur la temporalité.

La question de la TVA a été évoquée, puisque le 25 septembre 2022, la population a voté pour une hausse de celle-ci. Hors l'augmentation aura lieu le 1er janvier 2024 et n'aura donc pas d'impact pour autant que le projet se réalise d'ici cette date.

Une économie d'environ CHF 19'962.00 par an a été calculée avec les ampoules dotées de la technologie LED avec un abaissement de la luminosité de 50% entre 00h00 et 05h00.

Il restera encore 83 points lumineux à changer dans le futur, une décision sera prise ultérieurement.

A noter, que la Municipalité souhaite financer ces travaux avec la trésorerie Communale, sans avoir recourir à un emprunt.

Nous remercions M. le Municipal Serge Tettoni pour ses explications claires et lumineuses.

Conclusions :

Tenant compte des éléments précités, tous les membres de la Commission ad hoc, vous recommandent d'~~autoriser la Municipalité à~~ accepter le Préavis municipal No 07/2022.

Les membres de la Commission ad hoc :

Le Rapporteur :

Mme Christelle Kucr

Mme Ana Gomes Da Costa

Mme Isabelle Goumaz

M. Eric Zumbrunnen

M. Antoine Monod

Puidoux, le 2 décembre 2022

Distribution Email :
isabellegoumaz@protonmail.com; daley1070@gmail.ch; erizum@gmail.com; antoine.monod@hotmail.ch

Annexe (4)

Conseil Communal de Puidoux

Commission de Gestion

Rapport de la Commission de gestion concernant une demande de crédit supplémentaire TTC de Frs.318'000.- suite au préavis 02/2019 pour la mise aux normes de l'éclairage public

Préavis municipal N° 07. 2022

Monsieur Le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Messieurs les Municipaux

La commission de gestion s'est réunie le 5 décembre 2022 pour étudier le préavis cité en titre concernant le préavis cité en titre.

Quatre membres de la commission étaient excusés, soit Madame Josiane Conne et Messieurs Fabrice Bally, Damien Bourloud et Bernard Chevalley.

Tous les membres de la Municipalité étaient présents.

MM. Jean-Marc Mocelin, Président du Conseil communal et Mme Saskia Lätt, Boursière communale complétaient l'assemblée.

Le rappel au premier préavis N°02/2019 nous ayant été communiqué, la description de se préavis s'inscrit dans une continuité du renouvellement des lampadaires sis sur notre commune avec le passage à la technologie LED et la mise en télégestion des lampadaires concernés ainsi que ceux changés dans le préavis précédent. Ce renouvellement s'inscrit dans le PECC, Plan Energie et Climat Communal, et plus précisément la fiche technique n° 12 nommée "réduire la consommation de l'éclairage publique".

La commune possède déjà 210 points lumineux avec technologie LED et 225 qui sont aux anciennes technologies, sur ces 225, 142 points lumineux passeraient en technologie LED. L'économie d'énergie calculée représenterait une diminution de la consommation électrique de 62'380 kWh soit sur la base d'un coût du kWh de 0.32frs une économie de Frs. 19'962.-.

En ce qui concerne le contrôle des mâts, comme dans le préavis 02/2019, tous les mâts seront contrôlés et changés s'ils ne passent pas le test de sécurité prévu à cet effet. A noter que ce contrôle fait partie du suivi des installations techniques contractuel que la commune a avec la Romande Energie.

La commission s'interroge sur l'opportunité de modifier les luminaires le long de la route du giratoire au Logis du Pont, sachant que celle-ci fera l'objet d'une réfection complète prochainement. A quoi notre Municipal nous précise que c'est uniquement les têtes qui seront changées, les mâts seront raccourcis et que le projet de réfection de la route ne va pas intervenir avant 2028-2030 selon la planification des CFF en relation avec le pont du Logis.

Les avantages de l'installation de ces luminaires LED sont détaillés dans le préavis. Ceux concernant l'aspect financier sont l'économie d'énergie, diminution des frais d'entretien, diminution du prix pour le contrat de maintenance et durée de vie supérieure des luminaires.

En ce qui concerne la télégestion, les avantages sont également décrits dans le préavis, pour la plupart ce sont des avantages d'ordre technique, certains comme la diminution de la consommation par coupure totale de la lumière ont un impact financier positif sur la consommation d'énergie en diminution.

Le financement de ce préavis est réparti en 3 zones de travaux pour un montant hors taxe de Frs. 199'051.- A cela s'ajoute Frs. 95'931.- de frais de mise en télégestion pour l'ensemble du réseau y compris des luminaires concernés par le préavis 02/2019. La TVA de 7.7% en sus nous amène au total du préavis de Frs. 317'695.95.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion est convaincue de la nécessité de passer à l'éclairage public de technologie LED tant d'un point de vue écologique qu'économique par contre elle ne trouve pas opportun d'installer la télégestion aux coûts présentés dans ce préavis. Elle estime que les Frs. 95'931.- sont trop conséquents en regard des bénéfices retirés. Outre la baisse en consommation électrique que le passage d'une ancienne technologie aux LEDs garanti, il est possible de programmer en usines des horaires d'abaissement d'intensité lumineuse pour les luminaires LEDs. Ceci permet ainsi une baisse supplémentaire de la consommation, selon le choix de la Commune avant l'installation. Une modification de ce paramètre établi en usine semble possible ultérieurement sur le lampadaire selon certains membres de la Commission. Cette modification nécessite une intervention de la Romande Energie. La télégestion permettrait à la Commune d'effectuer ces modifications d'elle-même, mais le gain financier de cette solution n'a pas été démontré à la Commission de gestion.

La commission de gestion propose un amendement au préavis 07/2022, ci-dessous.

Le préavis municipal no 07/2022, du 22 novembre 2022, concernant une demande de crédit complémentaire TTC de 214'378.- ~~Frs.318'000~~.-(soit sans le montant prévu à la télégestion) suite au préavis 02/2019 pour la mise aux normes de l'éclairage public.

Cet amendement a été approuvé par 8 voix, 2 abstentions et 1 refus.

La Commission de gestion vous recommande d'accepter le préavis 07/2022 amendé, par 8 voix pour, deux abstentions et un refus.

La commission de gestion remercie M. Serge Tettoni, Municipal délégué, pour ses explications claires et précises.

Chevalley Jean-Bernard, Président

La Commission de gestion

La commission de gestion propose un amendement au préavis 07/2022, ci-dessous.

Le préavis municipal no 07/2022, du 22 novembre 2022, concernant une demande de crédit complémentaire TTC de 214'378.- ~~Frs.318'000.~~-(soit sans le montant prévu à la télégestion) suite au préavis 02/2019 pour la mise aux normes de l'éclairage public.

Annexe 5

Communications pour l'Association Police Lavaux

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux s'est réuni le jeudi 17 novembre 2022 à la salle du Conseil Communal à Rivaz.

À l'ordre du jour de cette séance, un seul préavis y figure. Le préavis N°05/2022 sur l'acquisition de deux licences informatiques :

- Modules de développement du logiciel existant modernisant le traitement des données issues d'un contrôle radar. (notamment système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation).
- Application de gestion dématérialisée des amendes d'ordre de stationnement.

Le but de cette dernière est à la fois de réduire le travail de saisie des données d'amendes d'ordre et donc le risque d'erreur en résultant et, d'autre part, d'améliorer l'expérience utilisateur en facilitant le paiement, respectivement la contestation d'une amende d'ordre.

L'application pourra être installée sur les smartphones actuellement utilisés par les Assistants de sécurité publique. Cela remplacera le bon vieux carnet en papier carboné.

À noter que l'APOL est l'une des rares police communales vaudoises qui ne bénéficiait pas encore de ce système.

Après de vifs débats, le conseil intercommunal accepte à l'unanimité ce préavis.

La séance s'est poursuivie avec une présentation PowerPoint très complète du commandant sur le fonctionnement de l'APOL et de la police vaudoise. Et également des patrouilles mixtes, qui regroupe un agent de L'APOL et un agent de la gendarmerie. Cela permet à l'APOL de bénéficier de compétences élargies et d'intervenir sur des affaires judiciaires.

Pour conclure, le bureau à demandé aux communes qui ne dispose que d'un seul délégué, respectivement Rivaz et St-Saphorin, de nommé un suppléant, afin qu'il ait toujours un représentant lors des séances.

Pour le conseil intercommunal APOL

Sébastien Jossevel

Commune
PUIDOUX

Annexe 6

Conseil communal du 15 décembre 2022

Information de la commission ad hoc du Conseil intercommunal de l'ASCL sur la séance du 3 novembre 2022 à l'aula du collège du Verney.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme cité en préambule, 3 novembre dernier, s'est tenu la deuxième séance ordinaire de l'ASCL. Il a tout d'abord, été procédé à l'assermentation de 2 suppléants.

La séance s'est poursuivie par l'étude, discussion et approbation de deux préavis, soit l'adoption d'une convention relative à la mise à disposition de locaux scolaires par les communes membres et le budget 2023. Il en ressort que :

- Le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis concernant la convention relative à la mise à disposition de locaux scolaires par les communes membres demande deux amendements audit préavis. Le premier concerne les nouvelles constructions et les rénovations assimilées, le deuxième relatif au tarif de location des salles du complexe « Forestay ». Après quelques vives discussions, les amendements puis le préavis ont été portés au vote ; ils ont été acceptés.

- Le budget 2023 a été approuvé tel que présenté, à l'unanimité. Il nous indique que les charges nettes à répartir entre les communes sont estimées à un coût total net de CHF 6'606'200.-, soit une variation de 3,97% par rapport au budget 2022. Le montant à charge de la commune de Puidoux est estimé à CHF 1'889'219.-

Quelques informations générales :

- L'ASCL accueille depuis le mois de juin 17 élèves ukrainiens,
- Le réfectoire marche bien (nouveau prestataire depuis la rentrée),
- Les ruches du toit et de l'étang ont donné cette année une dizaine de kilos de miel,
- En termes de durabilité, deux enseignants sont en train de suivre une formation à « l'école en forêt » et
- Une nouvelle affectation a été trouvée pour le collège de Grangeneuve où une classe a été rouverte pour l'orientation de la durabilité.

Puidoux, le 15 décembre 2022.

Pour la Commission ad hoc :

Blaise Munarin (rapporteur)